

Motion de synthèse suite à la réunion des directeurs du 22 octobre 2008 **(B1)**

Les directrices et les directeurs des écoles ci-dessous tiennent à faire remonter leurs observations sur le contenu de la réunion.

Présentation du tableau de bord des écoles

Nous regrettons que les initiateurs du projet ne soient pas là pour le présenter, le justifier et le « défendre ».

Qui en est à l'initiative ? Dans quel but réel ? Ce n'est pas au technicien informatique de supporter les critiques des personnes présentes. Où est la responsabilité à assumer ?

Nous constatons que :

- Ce n'est probablement pas prioritairement une aide au projet d'école.

Dans ce cas, l'usage restreint aux écoles s'imposerait et il n'y a pas de raison que l'Inspection Académique centralise ces données.

- Il s'agit d'un tableau supplémentaire avec des renseignements en doublon et donc d'une charge de travail supplémentaire au détriment du temps d'enseignement.

- Certains renseignements collectés peuvent être utilisés à des fins contraires à l'intérêt des écoles :

- évolution d'effectifs (arrivées et départs) en cours d'année qui pourraient mettre en cause les prévisions des directeurs.
- taux passages / réussites qui pourraient mettre en cause la performance des enseignants. En particulier, si ces données sont publiées en externe à destination du public, il y a un risque de mise en concurrence des écoles (écoles publiques / écoles publiques ainsi que écoles publiques / écoles privées).
- rubriques concernant la vie des écoles. Où est l'objectif ? Evaluer le dynamisme des écoles ?
Or, toutes les écoles ne peuvent s'engager dans des classes de découverte à cause de problèmes financiers, sociaux.

- Certains renseignements n'ont pas d'intérêt en dehors d'un commentaire :

- ex : absentéisme : comme il s'agit de moyennes, le taux annuel est non significatif car certaines écoles ont un absentéisme conjoncturel. S'agirait-il de relever par exemple l'absentéisme relatif mais inévitable en maternelle pour justifier des fermetures ? De plus, dans les grandes écoles, il est incalculable.

- Certains renseignements collectés sont déontologiquement inadmissibles :

- ex : recenser des informations personnelles sur les familles (comme les catégories socio- professionnelles).
Comment demander des renseignements du type « qui a le RMI ? ». L'annonce publique par le Ministère de la suppression de ces renseignements dans « Base élèves » rend inenvisageable de pointer des données sociales.

- Certains renseignements collectés sont hors-sujet :

- ex : OCCE ...

- Certains renseignements ne sont pas de la responsabilité de l'école :

- ex : PRE, restauration ...

- Certains renseignements ne sont pas pertinents :

- nombre d'orientation CLIS/SEGPA ; certaines ne sont pas acceptées et dépendent d'un accord autre (MDPH, familles).

En conclusion, à l'issue de ces trois heures de réunion, nous savons utiliser ce tableau mais nous ne percevons toujours pas la finalité d'une synthèse départementale.

Nous émettons donc un avis très défavorable car cela ne répond pas aux besoins des élèves ni à ceux des écoles.

Nous avons le sentiment qu'il vise prioritairement au contrôle et/ou à l'évaluation à distance des écoles.

Il y a donc un refus de renseigner ce document en l'état.